



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9365^e séance

Vendredi 30 juin 2023, à 11 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Agyeman
Japon	M. Ishikane
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Mali

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/480, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2690 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Les trois membres africains du Conseil de sécurité estiment que la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2690 (2023)) marque un jalon important dans l'engagement de la communauté internationale aux côtés du peuple malien dans ses efforts pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans son pays. Nous sommes convaincus que depuis sa création le 25 avril 2013, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a joué un rôle important dans la facilitation des processus politiques dans le pays, dans l'exécution des tâches liées à la sécurité et dans la stabilisation du Mali. Nous soulignons la contribution fondamentale que la MINUSMA a apportée à la sécurisation du Mali face aux immenses problèmes de sécurité auxquels le pays est confronté.

Aujourd'hui, cependant, et conformément aux souhaits des autorités maliennes de transition, le Conseil a mis fin à la Mission et défini les processus de retrait des contingents des Nations Unies du Mali. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour le rôle qu'ils ont joué dans le maintien de l'intégrité du Mali. Nous rendons un hommage particulier à tous les soldats de la paix et autres personnels qui ont payé le prix ultime au service de la paix.

Le retrait de la MINUSMA ne doit cependant pas marquer la fin de la coopération de la communauté internationale avec le Mali. Le peuple malien continuera d'avoir besoin de la solidarité et du soutien de la communauté internationale pour renforcer ses capacités en matière de sécurité afin de combler les lacunes qui seront créées par le départ de la présence internationale, ainsi que pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et de la feuille de route pour la transition, en particulier le respect du calendrier électoral de mars 2024.

Le Mali fait face à d'immenses défis en matière de sécurité, mais la solution n'est pas exclusivement militaire. Elle passe au contraire par un mélange de mesures qui comprend également des efforts soutenus de réconciliation nationale, des améliorations de la gouvernance inclusive et de l'administration de l'État, ainsi qu'une meilleure intégration des intérêts du Mali dans la région.

Nous pensons que le rédacteur a travaillé avec diligence pour s'assurer que la résolution que nous avons adoptée contient les éléments nécessaires à l'élaboration de dispositions pratiques pour un retrait sûr et ordonné en coopération avec les autorités maliennes de transition. Nous ne pouvons pas risquer de créer des vulnérabilités pendant la période de retrait qui encourageraient les terroristes et les groupes extrémistes violents à déstabiliser davantage le Mali. Nous ne pouvons pas non plus mettre en péril la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi que la protection des civils, y compris les acteurs humanitaires.

Nous appelons donc à une mise en œuvre coordonnée du retrait de la Mission dans le délai prévu de six mois et de manière à ne pas éroder les avancées obtenues sur le front de la sécurité. La coopération des autorités maliennes est importante pour assurer un transfert sans heurt des tâches, à compter du 1^{er} juillet, conformément au paragraphe 2 de la résolution, et en gardant à l'esprit l'obligation de respecter les dispositions de l'accord sur le statut des forces, comme le prévoit le paragraphe 4.

L'approbation en temps voulu des vols et des dédouanements serait particulièrement importante à cet égard pour garantir le respect des délais fixés.

Je me dois de conclure notre explication concernant les raisons pour lesquelles les membres africains du Conseil de sécurité appuient cette résolution en soulignant que le retrait de la MINUSMA du Mali change la façon dont la région et la communauté internationale doivent mettre en œuvre les stratégies de stabilisation du Sahel. D'ores et déjà, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, qui bénéficiait de la présence de la MINUSMA dans la région, pâtira du retrait du soutien de la Mission et d'autres assurances qui ont été intégrées dans les initiatives de sécurité régionale visant à décourager, détecter et perturber les activités des terroristes et des extrémistes violents dans la région du Sahel. Nous devons donc établir une coopération constructive avec d'autres processus en préparation pour stabiliser la région.

Enfin, nous appelons à un engagement de bonne foi, à une coopération étroite, au respect mutuel et à un dialogue ouvert et franc entre l'ONU et le Mali pour garantir une gestion efficace de la phase de retrait de la MINUSMA de façon à limiter les conséquences imprévues pour la stabilité du Mali et de la région.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la France, en sa qualité de rédacteur, du travail accompli en ce qui concerne cette résolution (résolution 2690 (2023)).

Tout en déplorant sincèrement la décision du Gouvernement de transition de mettre fin à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le préjudice que cela causera au peuple malien, nous avons voté pour la résolution, car en fin de compte, nous sommes satisfaits du plan de retrait que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Nous appelons toutes les parties signataires à poursuivre leur coopération et à éviter toute action susceptible de porter atteinte au cessez-le-feu. Nous tenons à souligner que même si le Gouvernement de transition ne va plus bénéficier de l'assistance de la MINUSMA, il doit continuer à respecter l'accord qu'il a conclu avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à savoir mener à bien la transition à un gouvernement démocratiquement élu et dirigé par des civils avant mars 2024.

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui renforce clairement l'obligation du Gouvernement de transition de coopérer pleinement dans le cadre de la réduction du personnel, du retrait et de la liquidation

de la MINUSMA et de veiller à ce que ces processus se déroulent de façon organisée et en toute sécurité, en s'attachant à assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Le Gouvernement de transition a également l'obligation de respecter ses engagements au titre de l'accord sur le statut des forces, qui reste en vigueur jusqu'à ce que le dernier élément de la MINUSMA quitte le territoire malien. Cela signifie qu'il doit garantir l'accès sans entrave aux installations des Nations Unies et la pleine liberté de circulation de la MINUSMA, de son personnel et de son matériel sur l'ensemble du territoire malien, et coopérer sans réserve en ce qui concerne les processus de redéploiement et d'exportation, notamment en accordant des visas, le cas échéant, à tout le personnel nécessaire pour le retrait et la liquidation. Les mesures prises ces derniers jours par les autorités maliennes de transition pour bloquer les importations de la MINUSMA peuvent entraver le processus de retrait et compromettre la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et, à ce titre, sont inacceptables. Nous sommes préoccupés par les déclarations de certains acteurs nationaux appelant à harceler les soldats de la paix. Les actions qui mettent en péril la sécurité des soldats de la paix sont inacceptables. Nous demandons au Gouvernement de transition de veiller à la sécurité de l'ensemble du personnel de la MINUSMA.

Nous nous félicitons de la directive claire qui figure dans la résolution à l'intention de la MINUSMA de veiller à ce que le transfert de tous ses moyens soit effectué dans le respect total des pratiques et règlements de l'Organisation des Nations Unies. Nous demandons instamment à la Mission de prendre toutes les mesures et précautions voulues pour assurer le transfert, de façon organisée et en toute sécurité, des installations et du matériel des Nations Unies aux entités désignées. L'Organisation des Nations Unies a la responsabilité de réduire au minimum le risque que ses biens tombent entre les mains de ceux qui cherchent à déstabiliser le Mali ou à nuire à son peuple, notamment les organisations extrémistes violentes et le groupe Wagner.

Enfin, je me félicite du fait que dans cette résolution, le Conseil réaffirme qu'il incombe au premier chef au Mali de protéger ses civils, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. La communauté internationale continuera à suivre de près la situation des droits humains au Mali et à dénoncer les violations et les atteintes. Bien que la résolution marque la fin de la MINUSMA, l'engagement des États-Unis envers le peuple malien demeure ferme et pérenne.

Pour terminer, je voudrais exprimer la profonde gratitude des États-Unis à la MINUSMA pour ses services au cours de la dernière décennie, et en particulier aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, dont les soldats de la paix ont risqué et sacrifié leur vie pour la paix et la sécurité du Mali.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer une fois de plus les profonds remerciements du Japon pour les efforts déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au fil des ans et saluer le courage des membres de son personnel, notamment ceux qui ont fait le sacrifice ultime.

Le Japon a voté pour la résolution (résolution 2690 (2023)), malgré quelques réserves. Il est regrettable que la MINUSMA doive se retirer à ce stade malgré les nombreux défis auxquels le Mali et la région continuent d'être confrontés. Nous demandons au Gouvernement de transition malien de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies pour assurer le retrait, de façon organisée et en toute sécurité, de la Mission au cours des prochains mois, tout en respectant toutes les dispositions de l'accord sur le statut des forces jusqu'à ce que les derniers éléments de la MINUSMA quittent le Mali. Nous soulignons également l'importance d'assurer un transfert harmonieux et efficace des tâches de la MINUSMA. Le Japon insiste sur le fait que toutes les opérations des forces de sécurité, notamment celles menées conjointement avec le personnel de sécurité étranger, doivent être effectuées dans le respect des obligations internationales. Cela inclut toute opération visant à assurer la protection des civils.

Par ailleurs, le Japon souligne la nécessité pour le Conseil de sécurité de poursuivre sa coopération avec les parties maliennes et les acteurs régionaux en vue de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi que l'importance de mener à bon terme le processus de transition politique et de garantir le rétablissement de l'ordre constitutionnel avant mars 2024. Il s'agit d'éléments indispensables pour instaurer une paix durable au Mali et au-delà. Le Japon réaffirme son engagement à contribuer à la paix et à la sécurité au Mali et dans la région du Sahel.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a abordé les négociations en espérant que le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) serait prorogé, car nous avons encore une évaluation positive de sa contribution à la situation au Mali. Néanmoins, nous prenons note des préoccupations soulevées

par les autorités de transition maliennes et du fait que le consentement du gouvernement hôte est essentiel à toute opération de paix.

Au moment où le Conseil de sécurité se réunit pour mettre officiellement fin au mandat de la MINUSMA, nous voudrions rendre hommage aux soldats de la paix et aux civils qui ont perdu la vie alors qu'ils accomplissaient leur devoir et contribuaient à protéger la vie du personnel des Nations Unies et du peuple malien. Ma délégation remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, de ses efforts et du dynamisme dont il a fait preuve à la tête de la Mission et exprime de nouveau son appui à son travail à l'heure où l'ONU entame le processus de retrait de la Mission.

Nous espérons que la coopération avec les autorités maliennes pour préparer le transfert des tâches de la MINUSMA et son retrait sera constructive et permettra au Mali de poursuivre son processus de transition politique et sa quête d'une paix durable. Dans cet esprit, nous voudrions réaffirmer notre soutien au leadership de l'Algérie dans le processus de médiation pour sortir de l'impasse actuelle, et nous exhortons toutes les forces politiques maliennes à continuer de participer au dialogue et à redoubler d'efforts en vue de la pleine mise en œuvre de l'accord de paix.

M. Hauri (Suisse) : La Suisse remercie la France pour les efforts entrepris et la résolution (résolution 2690 (2023)) sur le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

La Suisse reconnaît et respecte la décision des autorités maliennes de demander le départ sans délai de la MINUSMA. Nous regrettons que nous en soyons arrivés là. La décision nous semble précipitée et les conditions pour un retrait sans délai sont inadéquates. La situation au Mali continue de menacer la paix et la sécurité internationales. La Suisse aurait souhaité une période de transition plus graduelle et en prenant en compte les conditions du terrain. Dans un esprit de compromis et de consensus, nous avons voté pour la résolution qui nous a été soumise. Néanmoins, nous aimerions faire part des éléments suivants pour clarifier notre position.

Nous sommes préoccupés par l'avenir de la population malienne. Le retrait de la MINUSMA l'impactera directement, ce qui préoccupe un large éventail d'acteurs opérant dans le domaine de la protection des civils. Il revient en premier lieu à l'État malien de protéger sa population. Nous comptons donc sur les autorités pour

prendre les dispositions adéquates afin de protéger la population civile, sans discrimination, à chaque étape du retrait de la Mission et au-delà, ainsi que pour engager un dialogue auprès des parties. Nous appelons en outre toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Les modalités et la durée du retrait sont d'une importance particulière pour la Suisse. Nous prenons note des raisons qui ont mené à l'objectif d'un retrait en si peu de temps. Néanmoins, nous répétons que, d'un point de vue logistique, six mois ne suffisent pas pour le retrait responsable d'une opération de maintien de la paix de la taille de la MINUSMA. Ce retrait doit se dérouler de façon ordonnée et sûre. Les leçons d'autres transitions, ainsi que les recommandations de la résolution 2594 (2021), devraient servir d'orientation. Par conséquent, nous demandons aux autorités maliennes de travailler étroitement avec la MINUSMA et de respecter l'accord sur le statut des forces jusqu'à ce que le dernier élément de la MINUSMA ait pu sortir du Mali. Cela signifie également que les permissions d'importer le matériel nécessaire pour le départ de la Mission, comme par exemple le carburant, doivent être fournies dans les meilleurs délais. La sécurité du personnel doit être garantie à tout moment.

L'Accord pour la paix et la réconciliation demeure un instrument crucial pour la paix, la stabilité et le développement du Mali. La Suisse appelle ainsi toutes les parties à une reprise du dialogue et à respecter leurs obligations en vertu de l'Accord. Par ailleurs, il est important que le Secrétaire général propose des mesures concrètes pour assurer la continuité des tâches actuellement couvertes par la MINUSMA dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord. Il est essentiel de préserver les acquis de ces dernières années et de reprendre une mise en œuvre diligente de l'Accord. C'est également dans l'intérêt de la stabilité et de la sécurité de toute la région.

La MINUSMA a apporté une contribution importante à la paix et la sécurité au Mali, ainsi que dans la région. La Suisse présente ses sincères condoléances aux familles et aux pays fournisseurs de contingents qui ont eu à déplorer des victimes. Elle renouvelle son plein soutien à la MINUSMA et à tout son personnel, qui a travaillé sans relâche depuis le début de la Mission. Nous sommes reconnaissants de leur engagement.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie la France, pays rédacteur chargé de ce dossier, de ses efforts considérables. Nous remercions également le Représentant spécial Wane, et son équipe à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour

la stabilisation au Mali (MINUSMA), et nous rendons hommage aux soldats de la paix qui ont servi à la Mission depuis sa création il y a 10 ans. Aujourd'hui, nous nous souvenons également de tous ceux qui ont fait le sacrifice ultime.

Compte tenu de la résolution 2690 (2023) adoptée aujourd'hui, Malte souligne avec force l'importance d'un retrait sûr et ordonné, dans le respect des obligations internationales notamment liées au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, ainsi qu'à la protection des civils. La sécurité des soldats de la paix dans les mois qui viennent reste de la plus haute importance. Il est crucial que la réduction des effectifs, le retrait et la liquidation de la Mission se fassent en pleine coopération entre le Gouvernement malien de transition et l'ONU. Cette coopération doit couvrir le respect de la liberté de circulation, conformément à l'accord sur le statut des forces.

Malte exhorte les autorités maliennes à maintenir l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali au sommet des priorités du Gouvernement de transition, et à prendre dûment en considération l'action et les contributions proposées par l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel dans le cadre du transfert des tâches de la MINUSMA. Dans le même temps, nous appelons à adopter une nouvelle approche, fondée sur des mesures de confiance concrètes qui aideront à rétablir un dialogue ouvert entre les mouvements signataires afin de donner des résultats tangibles. Malte réaffirme qu'il importe que le Gouvernement de transition malien respecte son engagement d'organiser un scrutin présidentiel libre et régulier en février prochain, avec pour seul but de renouer avec un régime démocratique dirigé par un gouvernement civil.

Nous espérons que des informations actualisées seront promptement communiquées au Conseil.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier la France de son travail sur ce dossier. Je tiens également à rendre hommage au Représentant spécial Wane, ainsi qu'au service dévoué du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous présentons nos condoléances aux proches de celles et ceux qui ont fait le sacrifice ultime.

Comme nous le savons, le Gouvernement de transition malien a demandé le départ de la MINUSMA. Le Royaume-Uni n'aurait pas choisi de procéder au retrait de

la MINUSMA en cette période où le Mali et plus généralement la région du Sahel sont confrontés à une instabilité et à des besoins humanitaires croissants. Nous ne pensons pas que le partenariat avec le groupe Wagner permettra d'instaurer une stabilité ou une sécurité durable pour le peuple malien.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'incidence que le retrait de la MINUSMA pourrait avoir sur l'avenir de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Nous insistons sur l'obligation qu'ont toutes les parties signataires de respecter cet accord. Dans le cadre du plan de transition de la MINUSMA, nous demandons instamment à l'ONU d'envisager de mettre sur pied l'entité idoine pour accompagner le processus de dialogue et de mise en œuvre en cours.

Néanmoins, le Royaume-Uni se félicite de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2690 (2023), qui souligne que le retrait de la MINUSMA doit être mené de manière organisée et en toute sécurité. Nous regrettons toutefois qu'il n'ait pas été possible d'adopter une résolution prévoyant un calendrier de retrait plus prudent et un mandat qui aurait permis à la MINUSMA de continuer à fournir un soutien pendant son retrait. Nous jugeons préoccupant également que le mandat de protection des civils de la Mission prenne fin à compter du mois d'octobre.

La résolution fixe un objectif de retrait au 31 décembre, mais elle prie aussi le Secrétaire général de tenir le Conseil régulièrement informé du processus. Nous estimons que le Conseil doit se tenir prêt à réviser ce calendrier, le cas échéant, pour ménager le temps nécessaire à un retrait sûr et ordonné.

Le retrait de la MINUSMA sera une vaste entreprise logistique qui n'ira pas sans risque. La résolution souligne les obligations qu'a le Mali de coopérer avec l'ONU pendant le processus de sortie de la MINUSMA et de respecter l'accord sur le statut des forces jusqu'au départ de cette dernière. La liberté de circulation de la MINUSMA doit être préservée pour garantir la sûreté et la sécurité de son personnel. À cet égard, nous demandons instamment au Mali de mettre fin aux restrictions imposées aux importations de la MINUSMA.

Le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer le peuple malien. Nous appelons les autorités à honorer leur engagement en faveur de la transition politique en organisant un scrutin présidentiel libre et régulier en février 2024. Nous les exhortons également à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe au premier chef de

protéger les civils, ainsi que des obligations que leur font le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie a voté pour la résolution 2690 (2023) qui, faisant suite à la demande du Gouvernement de transition malien, prévoit la réduction des effectifs et le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous remercions la France de son travail de rédaction sur ce texte.

Nous regrettons la tournure qu'ont prise les événements ces dernières semaines et saluons le dévouement et l'engagement inébranlables des soldats de la paix et du personnel de la MINUSMA, sous la direction du Représentant spécial Wane. Nous rendons hommage aux personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Mali est confronté à une crise multidimensionnelle et la situation y est fragile et précaire. Nous engageons les autorités à œuvrer à préparer des élections crédibles et inclusives, pour permettre le rétablissement de l'ordre constitutionnel d'ici à mars 2024, et à s'attacher à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui reste crucial pour instaurer une paix durable dans tout le pays.

Il est impératif que le Mali respecte ses obligations internationales, notamment en assurant la protection des civils et en menant des opérations militaires qui respectent les droits humains et le droit international humanitaire. La présence du groupe Wagner et son mépris du droit international font peser une grave menace sur le peuple malien.

Pour terminer, nous exhortons le Gouvernement de transition malien à coopérer pleinement avec la MINUSMA, à respecter l'accord sur le statut des forces et à garantir la liberté de circulation de la Mission pour faciliter la réduction des effectifs, le retrait et la liquidation de manière organisée et en toute sécurité de la Mission, y compris le transfert de tous ses moyens. Il est impératif que les risques liés à ce retrait soient atténués autant que possible.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur a voté pour la résolution 2690 (2023), mais regrette la décision du Gouvernement de transition malien de demander le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous espérons que le Gouvernement de transition coopérera pour faire en sorte que le retrait du personnel de la Mission s'effectue de façon organisée et surtout, en toute sécurité. En outre, nous rappelons

la responsabilité qui incombe à l'État malien de protéger sa population, dans le respect du droit international, des droits humains et du droit international humanitaire. Nous espérons que le Gouvernement de transition respectera l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment le processus politique qui doit aboutir à la tenue d'élections transparentes, libres et inclusives en février 2024. L'Équateur continuera à soutenir le peuple malien et appelle de ses vœux une paix durable, le relèvement économique et la réconciliation sociale dans le pays.

Enfin, je remercie la France d'avoir veillé à ce que tous les éléments nécessaires au retrait de la MINUSMA figurent dans la résolution.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2690 (2023), élaborée par la délégation française, relative au retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Nous estimons qu'il est important que le Conseil ait répondu à l'unanimité à la demande du Mali, qui a pris une décision souveraine concernant les paramètres futurs du maintien de la sécurité et de la protection des civils dans le pays. Nous voudrions réaffirmer notre appui à Bamako dans le cadre de ses aspirations à assumer la pleine responsabilité et le leadership de la stabilisation de la situation au Mali.

Nous tenons également à remercier les Casques bleus et le personnel civil de la MINUSMA de leur service et de leur travail en faveur du peuple malien. La Russie rend hommage aux Casques bleus qui ont fait le sacrifice ultime pour la paix et la sécurité au Mali.

Le retrait de la MINUSMA doit se faire de façon ordonnée et bien organisée, en étroite coordination avec le pays hôte. Nous pensons que la résolution adoptée aujourd'hui établit le cadre nécessaire à cet effet.

La Russie continuera à fournir une assistance globale au Mali par des voies bilatérales en vue de normaliser la situation dans le pays.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité la résolution 2690 (2023), qui met fin au mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et énonce des dispositions précises pour la réduction de ses effectifs et pour son retrait.

La Chine a voté pour le projet de résolution. Nous attendons du Secrétariat qu'il élabore un plan concret et

réaliste pour les différentes étapes, comme le retrait du personnel de la MINUSMA et la liquidation de ses actifs, conformément à la demande du Conseil de sécurité, afin de garantir le retrait de la Mission dans les délais, de façon organisée et en toute sécurité.

La Chine salue les efforts que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police déploient depuis longtemps pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Pour garantir le retrait de la Mission en toute sécurité et de façon organisée et préserver la sécurité des soldats de la paix et des biens des Nations Unies, la MINUSMA et le Secrétariat doivent continuer à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement malien.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un moyen important dont dispose le Conseil de sécurité pour s'acquitter de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'expérience a prouvé que les opérations de maintien de la paix doivent respecter les principes de base qui ont été définis au fil du temps, en particulier le principe du consentement des pays hôtes. Les missions doivent maintenir la communication avec les gouvernements des pays concernés et entretenir avec eux une relation de confiance mutuelle et de coopération. Il s'agit d'une condition indispensable pour le bon déroulement des opérations de maintien de la paix. Nous espérons que le Conseil de sécurité mettra un point d'honneur à renforcer à titre prioritaire la coopération entre les opérations de maintien de la paix et les pays hôtes et mettra tout en œuvre pour y parvenir.

À l'heure actuelle, de nombreux pays africains, notamment ceux de la région du Sahel, sont confrontés à de multiples menaces, telles que le terrorisme, les crises humanitaires, les obstacles aux efforts de réduction de la pauvreté et en faveur du développement, ainsi que les changements climatiques. Le maintien de la paix et de la stabilité régionales est dans l'intérêt commun de la communauté internationale. La Chine attend de la communauté internationale qu'elle accorde l'attention voulue aux difficultés et aux besoins concrets du Mali et des autres pays de la région et qu'elle continue à apporter son assistance et son appui aux pays concernés dans le respect de leur souveraineté et de leur leadership.

Depuis 2013, lorsque la Chine a commencé à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Mali, les Casques bleus chinois se sont toujours acquittés de leur mission, en dépit de toutes les difficultés et de tous les dangers auxquels ils ont été confrontés, et ont contribué aux efforts de la Chine en faveur du maintien

de la paix et de la stabilité dans le pays. La Chine a envoyé au Mali de nombreux contingents médicaux, de gardes, de défense, d'infanterie et du génie. Ces contingents ont mené à bien diverses missions, notamment des patrouilles armées, des missions de garde et de défense, des missions de soutien génie, des missions de construction d'urgence, des soins aux blessés et l'appui médical, ce que leur a valu l'estime du Gouvernement et du peuple maliens. En juin, les 398 soldats de la paix du dixième contingent chinois de la MINUSMA ont tous reçu la Médaille de la paix.

La Chine continuera de soutenir le Mali dans ses efforts pour préserver sa souveraineté, son intégrité territoriale, sa sécurité nationale et sa stabilité, et elle contribuera à son développement pacifique par des voies multilatérales et bilatérales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Émirats arabes unis.

Je voudrais remercier la France, en sa qualité de rédacteur, d'avoir mené à bon terme le processus relatif à la résolution 2690 (2023), qui a abouti à son adoption à l'unanimité. Nous avons voté pour ce projet de résolution, quoiqu'avec une certaine inquiétude.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude, au nom des Émirats arabes unis, au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, et au personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour leurs efforts et leur contribution à la paix et à la stabilité, dans l'intérêt du peuple malien. Nous rendons hommage aux femmes et aux hommes qui ont servi en tant que soldats de la paix, aussi bien les militaires que les policiers, et en particulier aux Casques bleus qui ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions au Mali. Nous saluons tous leur sacrifice aujourd'hui.

Les Émirats arabes unis ont voté pour la résolution d'aujourd'hui parce qu'elle répond directement à la demande des autorités du pays hôte, le Mali, qui a réclamé le retrait immédiat de la MINUSMA. La perspective que les Nations Unies maintiennent un bureau politique et des soldats de la paix dans un pays, sans le consentement de celui-ci, ne serait pas tenable. Non seulement cela irait à l'encontre des principes fondamentaux du maintien de la paix, mais ce serait également irréalisable sur le plan politique et pratique.

Toutefois, il incombe au Conseil de veiller à la bonne mise en œuvre de la résolution adoptée aujourd'hui, qui prévoit des délais clairs et la communication

d'informations nécessaires pour que le retrait s'effectue de manière organisée et en toute sécurité. Il importe de noter que cette résolution prévoit des consultations avec le Gouvernement de transition malien et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Tous les efforts doivent maintenant se concentrer sur une mise en œuvre efficace et sûre de la résolution. Le départ en douceur et en toute sécurité de la MINUSMA ne sera pas une mince affaire, compte tenu du grand nombre de membres du personnel des Nations Unies et de la grande quantité de matériel qui sont dans le pays. Nous attendons avec intérêt les mises à jour régulières du Secrétaire général à cet égard et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre les consultations avec les acteurs régionaux.

Pour aller de l'avant, une communication intensive doit être au cœur des efforts déployés – d'abord, entre la MINUSMA et le Gouvernement de transition malien, pour garantir une coordination efficace ; et ensuite, entre la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le départ du personnel en tenue, dont la présence a contribué à faciliter le travail de cette équipe et la fourniture d'une aide humanitaire vitale. Enfin, les citoyens pour qui la présence de la MINUSMA est un bouclier protecteur doivent recevoir des informations claires sur les plans de retrait. Cela permettra également de protéger le personnel de la Mission contre les menaces de désinformation ou de mésinformation.

La résolution adoptée aujourd'hui rappelle que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est au cœur de l'instauration d'une paix durable dans le pays. Nous réaffirmons l'appui des Émirats arabes unis à la médiation internationale, à ses efforts en faveur de l'application de l'accord de paix et à sa mobilisation auprès des acteurs régionaux. Il sera tout aussi important de veiller à ce que la transition politique soit menée à terme. Nous soulignons de surcroît que la stabilité régionale doit être préservée. Le rôle des acteurs régionaux, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, est primordial.

La MINUSMA se retire du Mali, mais le Mali et son peuple ne seront pas laissés pour compte. Nous comptons sur les autorités maliennes de transition durant cette phase critique pour respecter l'accord sur le statut des forces jusqu'au départ de la MINUSMA et permettre un retrait sans heurt et, au-delà, pour permettre la paix et la sécurité au Mali et la protection de sa population.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Le Gouvernement de la République du Mali prend acte de la résolution 2690 (2023) que le Conseil de sécurité vient juste d'adopter, laquelle met fin au mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à compter de ce jour, 30 juin.

Mon gouvernement note la suite favorable que le Conseil de sécurité a réservée à sa demande de retrait sans délai de la MINUSMA. Les raisons profondes de cette demande de retrait de la MINUSMA ont été données le 16 juin à cette même tribune du Conseil par S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali (voir S/PV.9350).

Tout en reconnaissant que la MINUSMA n'a certes pas atteint son objectif fondamental d'appui aux efforts du Gouvernement en vue de la sécurisation du pays, le peuple et le Gouvernement maliens saluent toutefois sa contribution dans d'autres domaines, notamment en matière d'assistance humanitaire et sociale, et dans les missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général.

Le Gouvernement malien note qu'aux termes de la résolution adoptée aujourd'hui, le processus de retrait de la MINUSMA commencera dès le 1^{er} juillet pour se terminer le 31 décembre. Le Gouvernement de la République du Mali tient et veillera au respect des engagements pris à cet égard.

En tant que Gouvernement responsable, les autorités maliennes s'engagent à coopérer étroitement avec le Secrétariat de l'ONU et la MINUSMA dans le cadre de la mise en œuvre diligente de cette résolution, et ce, dans les délais impartis. Dans cette dynamique, le Mali, conformément à ses responsabilités de pays hôte, poursuivra les mesures prises en vue d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des locaux, installations et biens de la MINUSMA, jusqu'au départ, à la date convenue, de la Mission.

Par ailleurs, je tiens à assurer le Conseil de l'engagement total du Gouvernement malien à poursuivre sans relâche sa mission régaliennne de protection des populations civiles et des biens, sur l'ensemble du territoire national. À cet égard, le Gouvernement regrette que le Conseil continue de considérer la situation au Mali comme

une menace à la paix et à la sécurité internationales, en dépit des résultats tangibles enregistrés, d'une part, sur le terrain par les Forces armées maliennes, notamment grâce au renforcement des capacités et à l'équipement de l'outil de défense, et, d'autre part, concernant le retour à un ordre constitutionnel apaisé et sécurisé, cher à S. E. le colonel Assimi Goïta, Président de la Transition, Chef de l'État. Comme le sait le Conseil, l'organisation réussie, le 18 juin, du référendum constitutionnel s'inscrit dans cette dynamique.

Le Gouvernement malien s'engage également à poursuivre, de manière efficiente et diligente, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, en collaboration avec les mouvements signataires qui le souhaitent, en vue d'une paix, d'une réconciliation nationale et d'une stabilité durables dans notre pays et pour le bénéfice des populations maliennes.

Avant de terminer, je souhaite remercier, au nom du peuple et du Gouvernement maliens, le Secrétaire général pour son engagement en faveur de la paix au Mali. Je remercie également l'ensemble des pays contributeurs de contingents, d'effectifs de police et de personnel civil à la MINUSMA pendant ces 10 dernières années pour leurs efforts et, parfois, les sacrifices ultimes consentis aux côtés de leurs frères d'armes maliens dans la recherche de la paix au Mali. Que l'ensemble des États Membres trouvent ici l'expression de la gratitude du peuple et du Gouvernement maliens pour leurs contributions multiformes à la MINUSMA.

La République du Mali reste disposée à coopérer avec l'ensemble des partenaires qui le souhaitent, dans le respect des principes clefs de l'action publique du Mali. Je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d'honneur au Mali.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de juin, je voudrais, exprimer les sincères remerciements de la délégation des Émirats arabes unis aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout le soutien qu'ils nous ont apporté.

Ce fut assurément un mois chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil était saisi. Nous n'aurions pu y parvenir seuls et l'ardeur à la tâche, l'appui et le concours

de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que de l'équipe d'appui technique, du personnel des services de conférence, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux et du personnel de sécurité, y sont pour beaucoup.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation du Royaume-Uni pour le mois de juillet.

La séance est levée à 11 h 50.